

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	Mme Diane Laverdière #2
M. Roger Picard # 3	Mme Charlène Barbe # 4
Mme Maryse Audet #5	Mme Ghislaine Cossette #6

Mme Doris Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance à 19 h 30

**2020-10-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Charlène Barbe et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**Adoptée**

**2020-10-80 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2020, tel que déposé.

**Adoptée**

**Dépôt du rapport financier 2019 par M. Daniel Tétreault, vérificateur externe.**

**2020-10-81 RÉSOLUTION POUR SERVITUDE CHEMIN DU BOISÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire Daniel Rose et madame la directrice générale Doris Bélanger à signer l'acte notarié ainsi que les formulaires de consentement au nom de la municipalité concernant la constitution d'une servitude sur une partie du lot 5 291 543 pour Hydro Québec et Télébec dans le projet domiciliaire de la compagnie 9175-5769 Québec inc.

**Adoptée**

**2020-10-82 FORMATION FQM OBLIGATOIRE – COMPORTEMENT ÉTHIQUE EN AUTOAPPRENTISSAGE**

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et unanimement résolu d'autoriser la dépense de 225,00 \$ plus taxes par inscription des élus pour la formation obligatoire Comportement en éthique qui est donnée en autoapprentissage.

**Adoptée**

**2020-10-83     DEMANDE D’AUTORISATION POUR TRANSIGER AVEC LE  
CENTRE LOCAL D’EMPLOI**

Il est proposé par madame la conseillère Charlène Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et unanimement résolu d’autoriser la directrice générale madame Doris Bélanger à signer au nom de la municipalité tous documents nécessaires auprès du Centre Local d’emploi pour de la formation.

**Adoptée**

**2020-10-84     RÉCLAMATION POUR CALVETTE**

**CONSIDÉRANT QU’**il existe un dilemme entourant la pause d’une calvette qui a dû être déplacée;

**CONSIDÉRANT QU’**il n’y avait aucun piquetage au moment de l’inspection du terrain;

**CONSIDÉRANT** la version des 2 parties dans cette histoire;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur est en infraction avec le règlement qui stipule une longueur de 30’ maximum;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et unanimement résolu d’accorder une réclamation au montant de 500,00 \$.

**Adoptée**

**2020-10-85     ENTENTE DE DÉNEIGEMENT ET NIVELAGE DU CHEMIN DU  
LITHIUM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par madame la conseillère Charlène Barbe et unanimement résolu de reconduire l’entente avec la Municipalité de La Corne pour le nivelage et le déneigement d’une section de 0,6 km du chemin du Lithium pour un montant de 2 803 \$ et d’autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière madame Doris Bélanger à signer l’entente.

**Adoptée**

**2020-10-86     DÉPÔT D’UN APPEL D’OFFRES POUR TRAVAUX DU SENTIER  
ESPACE VERT**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Charlène Barbe et unanimement résolu d’autoriser le dépôt d’un appel d’offres pour des travaux du sentier espace vert.

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT # 2020-250 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN  
MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère Charlène Barbe, donne avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-250 déléguant certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle.

**2020-10-77     AUTORISATION POUR DÉPÔT D’APPEL D’OFFRES SUR SEAO –  
POUR TRAVAUX D’INGÉNIERIE**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Charlène Barbe et unanimement résolu d’autoriser la directrice générale à procéder à l’appel d’offres sur le SEAO pour les services de travaux d’ingénierie.

**Adoptée**

**2020-10-78     HALLOWEEN – PORTE-À-PORTE**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'annuler la collecte de porte-à-porte pour l'Halloween 2020 par mesure de prévention pour la COVID-19.

**Adoptée**

**2020-10-79     CONCOURS LITTÉRAIRE**

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et unanimement résolu d'organiser un concours littéraire des fêtes pour les jeunes de première année à secondaire 5. Au hasard, 5 participants obtiendront un certificat cadeau de 25 \$ de la Papeterie commerciale.

**Adoptée**

**2020-10-80     SOUSSION POUR RÉPARATION DE LA DIGUE AU BASSIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire conserver en bon état ses immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** la digue est endommagée à trois endroits;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bris affaiblissent la digue et les conduites;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibault et unanimement résolu d'accepter la soumission de Construction UBIC inc. entreprise spécialisée dans la réparation de conduites municipales afin d'effectuer les travaux selon un tarif horaire, tel que déposé.

**Adoptée**

**2020-10-81     SOUSSIONS POUR DIVERS ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN  
POUR TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire l'entretien des parcs, station de pompage, regards (manholes), etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des recommandations de la part de Loisirs et sport de l'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des recommandations de la part de l'association des personnes handicapées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et unanimement résolu de faire l'acquisition de petits outils tels que laveuse à pression à essence, perceuse et clé à choc à batterie, réservoir à eau.

**Adoptée**

**2020-10-82     ARBRE DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a maintenant quorum depuis le 14 septembre 2020 et en pouvoir, selon la loi, de prendre désormais toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de l'organisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire perpétuer la tradition en installant pour une troisième année consécutive un arbre de Noël au centre du village;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil veut instaurer une ambiance de réjouissance pour le temps des fêtes au village de Saint-Marc-de-Figuery et en même temps offrir cette bio-structure où fleurs et vignes grimpantes viendraient agrémente toutes les saisons;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « arbre de Noël » avait déjà été budgété pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU**

Que le conseil ira de l'avant en collaboration avec la Fabrique de St-Marc (terrain) pour réaliser un arbre de Noël permanent sur la forme d'une structure métallique (aluminium) selon les croquis et dessins proposés au conseil. Coût du projet : 6695 \$ + taxes

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et unanimement résolu d'accepter le projet de résolution présenter ci-haut mentionné et d'autoriser monsieur le maire Daniel Rose ainsi que la directrice générale madame Doris Bélanger à signer l'entente avec la Fabrique de St-Marc.

**Adoptée**

**2020-10-83     IMAGE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a maintenant quorum depuis le 14 septembre 2020 et en pouvoir, selon la loi, de prendre désormais toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de l'organisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire apporter des modifications positives à l'image de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil veut rajeunir l'image de la municipalité par un nouveau logo plus moderne tout en respectant la pertinence des armoiries;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil veut rendre plus performant le site internet tout en le rajeunissant;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil veut mettre en place une page Facebook plus dynamique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

Que le conseil municipal voie à ce qu'un nouveau logo soit mis en place et que des changements soient apportés dans le but de rajeunir l'image de la Municipalité dans son ensemble pour les années 2020-2021.

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et unanimement résolu d'accepter le projet de résolution présenter ci-haut mentionné.

**Adoptée**

**2020-10-84      RECOMMANDATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE,**  
**SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a maintenant quorum depuis le 14 septembre 2020 et en pouvoir, selon la loi, de prendre désormais toutes les décisions relatives au bon fonctionnement de l'organisation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale, qui a fait la gestion provision de la Municipalité, du 14 janvier 2020 au 14 septembre 2020, a recommandé au maire et au futur conseil de se faire accompagner par un avocat spécialisé dans les affaires municipales pour diverses améliorations à apporter à l'organisation mais aussi dans tout ce qui a trait aux modifications de documents relatifs aux ressources humaines, ex : description des tâches, politiques des ressources humaines, etc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau conseil veut apporter certaines améliorations dans les prochains mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ira en appel d'offres pour le choix d'un avocat en demandant à au moins 2 firmes de fournir un tarif horaire pour l'accompagnement de la Municipalité dans ses projets;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire et les membres du conseil soient les principales personnes ressources dans les pourparlers avec l'avocat;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

Que la municipalité fasse appel aux services d'un avocat spécialisé dans les affaires municipales.

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et unanimement résolu d'accepter le projet de résolution présenter ci-haut mentionné.

De plus, il est proposé par madame la conseillère Charlene Barbe, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'accepter d'aller en appel d'offres pour les services d'un comptable pour l'aide à la préparation du budget étant donné que le conseil est nouvellement constitué.

**Adoptée**

**2020-10-85      ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS**

Le conseil étant nouveau, il y a eu distribution des rôles des membres du conseil, tels que présentés.

Chemins et bâtiments :

- Les conseillers M. Roger Picard et M. Martin Thibeault

Comité intermunicipal :

- Le maire Daniel Rose et le conseiller Roger Picard

Ressources humaines :

- Les conseillères Mme Ghislaine Cossette et Mme Charlene Barbe

Vérification des comptes :

- Les conseillères Mme Maryse Audet et Mme Charlene Barbe

Communautaire, activités sociales et activités jeunesse :

- Les conseillères Mme Daine Laverdière et Mme Charlene Barbe

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Les conseillers M. Roger Picard et M. Martin Thibeault

Sécurité civile :

- Les conseillers M. Roger Picard et M. Martin Thibeault

Loisirs, sport et culture :

- Les conseillères Mme Ghislaine Cossette et Mme Maryse Audet

Développement économique et agriculture :

- Le maire Daniel Rose et le conseiller Martin Thibeault

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et unanimement résolu d'accepter la distribution des responsabilités telles que présentées. La situation sera analysée ultérieurement pour les autres comités et une réorganisation pourrait avoir lieu au fil du temps.

**Adoptée**

**2020-10-86     ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de septembre 2020 et celles prévisibles d'octobre 2020, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en septembre 2020 pour un total de 37 603,22 \$

Versement par chèque C2000099 à C2000109

Paielement en ligne sécurisée L2000066 à L2000076

Paielement par transfert électronique P2000186 à P2000210

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre 2020

Comptes à payer en octobre 2020 en date du conseil pour un total de

43 928,19 \$

Salaires payés en septembre 2020

D2000232 à D2000250 pour un montant total de 7 976,18 \$.

**2020-10-87     LEVÉE**

À 22 h 45, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame Ghislaine Cossette et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

**Adoptée**

---

Daniel Rose, maire

---

Doris Bélanger, directrice générale  
et secrétaire-trésorière